

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Présenté en Conseil Municipal

Le 17 Mars 2022

Préambule

Le débat concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3.500 habitants (selon art L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT), au même titre que le Budget Primitif (BP) qu'il précède ou encore du Compte Administratif (CA).

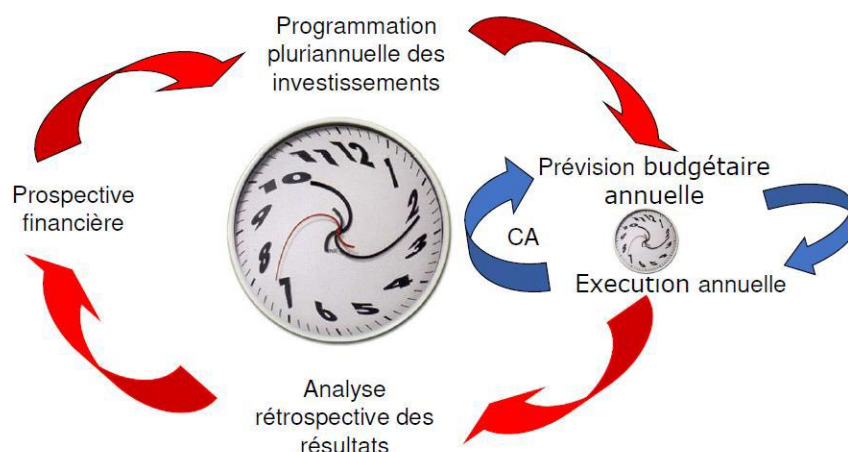
La présentation de ce rapport intervient dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport doit comporter les informations suivantes :

- Une présentation synthétique de l'environnement général et de la loi de finances avec ses répercussions au niveau local ;
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels avec notamment les orientations en matière de programmation d'investissement et comprenant un prévisionnel des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations à moyen et long terme de la collectivité.

Ainsi, la structuration d'une véritable programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPFI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de la collectivité à pouvoir se développer et se projeter.



Au-delà de ces obligations légales, le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) apparaît comme un moment privilégié permettant au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d’établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre des projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et les conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d’investissements à venir.

Partie 1 : Environnement général

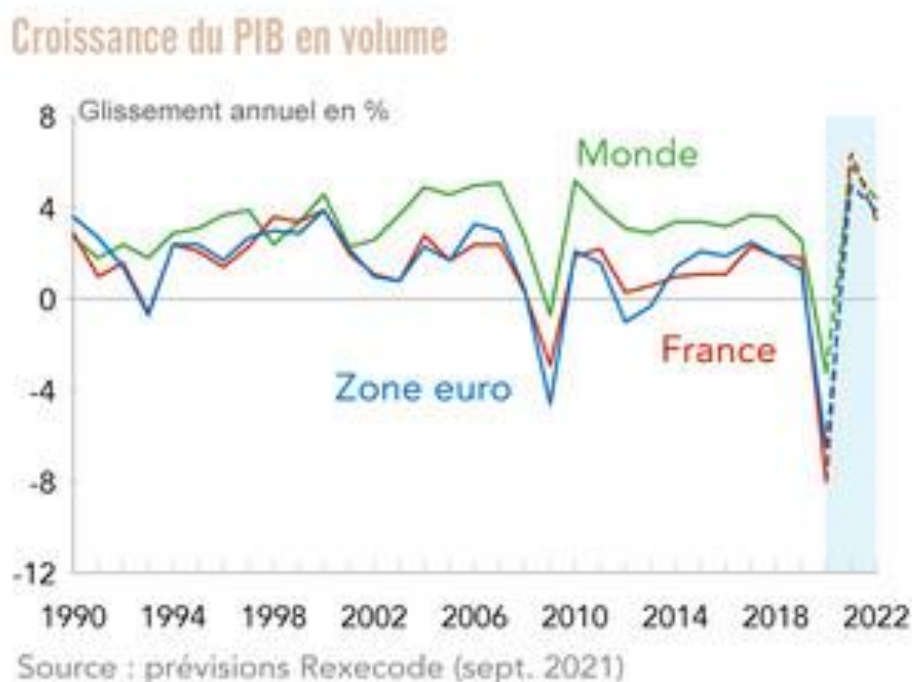
1. Eléments de contexte économique

Au niveau mondial

L’année 2021 a été marquée par une reprise de la croissance mondiale bien réelle mais déséquilibrée.

Après un repli généralisé du PIB à l’échelle mondiale provoqué par les vagues épidémiques successives de la COVID-19 en 2020, l’ensemble des grandes économies a retrouvé une croissance positive au cours de l’année 2021.

L’arrivée des vaccins en début d’année, l’expérience acquise au fil des différents confinements et les plans de soutien budgétaire ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l’activité économique.



Néanmoins, la réouverture de l'économie a été confrontée à des perturbations persistantes au niveau mondial : remontée des prix de l'énergie (+ 14%) provoquant une accélération de l'inflation au second semestre 2021, pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitation en conséquence de certaines productions industrielles, et désorganisation des chaînes logistiques renforcée par les confinements ainsi que des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Selon les dernières projections de l'OCDE, après un rebond de 5,6 % en 2021, la croissance mondiale devrait progresser au rythme soutenu de 4,5 % en 2022, avant de ralentir pour s'établir à 3,2 % en 2023.

La perspective d'une persistance à un niveau soutenu de la pandémie pourrait selon les scénarios se traduire par une nouvelle contraction de la croissance mondiale.

Les pays sortent de la crise et sont face à des enjeux différents, qui souvent s'expliquent par leurs forces et faiblesses respectives avant la COVID 19 et par des stratégies déployées par les pouvoirs publics pendant cette pandémie. Même dans les pays où l'emploi est revenu au niveau d'avant pandémie, le redressement reste incomplet, avec des chiffres de l'emploi et de revenus demeurant inférieurs à ceux attendus avant la crise sanitaire.

En Europe

Comme dans le reste du monde, l'Union Européenne a été fortement touchée par le choc économique dû à la pandémie de COVID-19 et la lourde perte d'activité du continent a forcé les Etats à intervenir massivement pour venir en aide à des secteurs entiers de l'économie, creusant leur déficit et leur dette publics.

Concernant le taux de chômage de l'Union, il touche particulièrement les jeunes avec un taux record de 17,1% pour les moins de 25 ans en 2021.

En France

L'économie française s'inscrit dans cette tendance, avec un PIB en croissance de 6,3 % en 2021, selon les estimations de la Banque de France de septembre 2021.

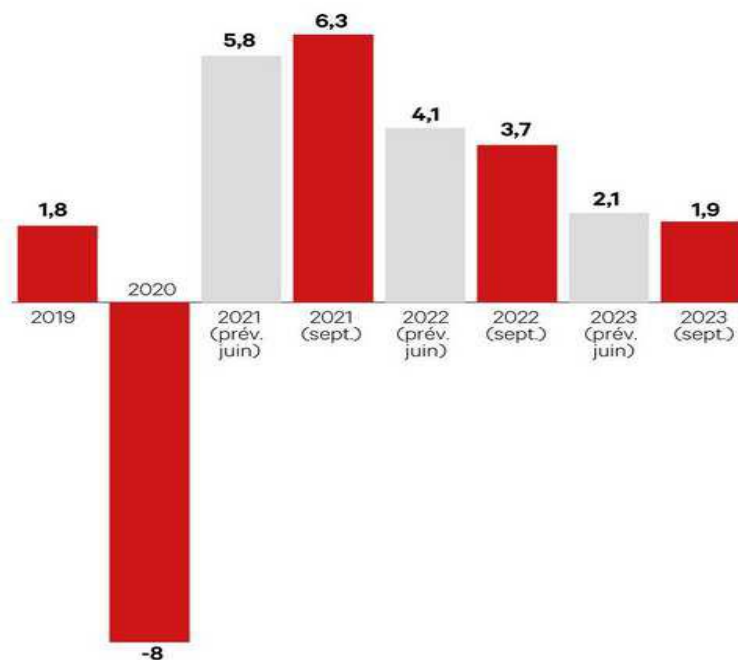
Cette progression du PIB s'explique par un fort rebond et une reprise de l'investissement des ménages grâce au surplus d'épargne accumulé pendant la crise sanitaire, de l'investissement des entreprises stimulé par le rebond de la demande et des conditions financières favorables, de la consommation des ménages avec la levée des contraintes sanitaires, et de la dépense publique en raison des premiers effets du Plan de Relance de 100 Milliards d'euros et de l'impact des mesures d'urgence et de soutien à l'économie.

Dans ce contexte, le PIB va progressivement revenir vers son niveau potentiel. En 2022, la croissance du PIB devrait être encore très soutenue (+ 3,7 %), selon les estimations de la Banque de France, portée de nouveau par la vigueur des dépenses des ménages dont le redressement au second semestre 2021 se confirmerait en 2022.

En 2023, le rythme de progression de l'activité commencerait à se normaliser (+ 1,9 %). L'activité serait toujours portée par la demande intérieure, mais également par le commerce extérieur, soutenu par la demande mondiale et le redressement des performances à l'exportation, en particulier dans les secteurs plus longtemps affectés par les conséquences de la COVID.

Les prévisions de croissance de la Banque de France

Variation annuelle du PIB, en %



LES ÉCHOS / SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Cependant, affecté par l'augmentation des prix de l'énergie, les tensions sur l'offre et prix des biens manufacturés, l'inflation a progressé en 2021 (indice des prix à la consommation harmonisé en hausse de +3,4 % entre novembre 2020 et novembre 2021) avant d'atteindre 1,4 % en 2022, puis se stabiliserait à 1,3% en 2023 selon la Banque de France. L'inflation s'avère plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade.

La conjoncture Marollaise

La crise sanitaire a de nouveau fortement impacté les équilibres financiers de la ville de Marolles en 2021, avec, comme en 2020, des impacts qui ont été de deux ordres :

- des impacts mécaniques : une baisse d'un certain nombre de recettes, qu'elles soient tarifaires (lorsque les services n'ont pas pu être rendus), mais également une hausse de certaines dépenses pour permettre au service public de faire face à la situation (emploi de vacataire pour suppléer les absences notamment dans les écoles, agents de désinfection..., et une baisse d'autres dépenses, certains projets ayant été repoussés et/ou annulés).

- des impacts volontaristes : notre collectivité a mis en place des mesures d'accompagnement pour aider le territoire et ses habitants à faire face à la crise : une intervention renforcée en matière sociale par exemple. Ces mesures ont pour conséquences des recettes en moins (souvent liées à des gratuités ou à des exonérations), ou des dépenses en plus, en matière d'aide sociale, de soutien au monde associatif et culturel fortement touché, ou d'acquisition d'équipement de protection sanitaire (purificateurs d'air, achat de masques...).

2. Projet de Loi de finances 2022 - Eléments de contexte et prospectives

Le projet de loi de Finances (PLF) a été présenté au conseil des ministres le 22 Septembre 2021. Il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités.

En année électorale, il s'inscrit vers une « normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes ».

À ce stade du débat parlementaire, les éléments suivants du projet méritent cependant d'être mis en exergue en termes d'impact potentiel pour notre structure :

Mesures en direction des entreprises :

- Un plan en faveur des indépendants : allongement des délais d'option entre les différents régimes d'imposition afin de permettre une évaluation des conséquences fiscales de ce choix, aménagement de l'exonération des plus-values de cession d'entreprises, possibilité de déduction fiscale de l'amortissement comptable des fonds commerciaux.
- Simplification et mise en conformité avec le droit de l'UE des règles de la TVA, dont la généralisation du taux réduit à 5,5 % aux produits destinés à l'alimentation humaine et extension aux matériels médicaux pour handicapés.
- Suppression de dépenses fiscales inefficaces et de taxes à faible rendement.
- Renforcement des incitations fiscales à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports.

Mesures en direction des ménages :

- Poursuite de la suppression de versement de la taxe d'habitation des résidences principales, en faveur des 20 % de contribuables restants à la payer.
- Indexation des tranches de revenus du barème de l'impôt sur le revenu sur la prévision de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 2021 par rapport à 2020, soit 1,4 %.
- Sécurisation du champ des prestations de services éligibles au crédit d'impôt en faveur des services à la personne.

Mesures en direction des collectivités locales :

- Doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 à 20 millions d'euros) et rallonge de 350 millions d'euros pour les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), ce qui se traduit par un soutien à l'investissement local au travers de la DETR et surtout de la DSIL.
- Stabilité de la DGF globale. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale, au détriment des régions.
- Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation, afin de mieux coller à la réalité, c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires et de tenir compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production : élargissement des ressources prises en compte.
- A noter : pas de réforme de l'impôt sur les antennes mobiles (IFER), envisagée par le gouvernement dans un premier temps.

Partie 2 : Budget Communal 2021

Budget de fonctionnement 2021, basé sur la balance arrêtée après la « journée complémentaire ».

FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2021	CA 2021	% Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	1 696 493	1 451 776	86%
012	Charges de personnel	3 316 310	3 314 455	100%
014	Atténuations de produits	822 357	821 224	100%
65	Charges de gestion courante	2 131 835	2 118 399	99%
66	Charges financières	157 462	155 285	99%
67	Charges exceptionnelles	9 500	1 500	16%
TOTAL DEPENSES REELLES		8 133 957	7 862 640	97%
022	Dépenses imprévues	84 143		0%
042	Opérations d'ordre entre sections	512 000	492 018	96%
023	Virement Section Inv.	200 000		0%
TOTAL DEPENSES		8 930 100	8 354 658	94%

FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2021	CA 2021	% Réalisé 2021
013	Atténuations de charges	20 000	21 246	106%
70	Produits et service	373 100	452 706	121%
73	impôts et taxes	6 819 000	6 983 873	102%
74	Dotation et subventions	519 100	549 223	106%
75	Autres produits gestions courante	257 700	280 761	109%
76	Produits financiers	2	3	100%
77	Produits exceptionnels	4 611	111 571	2420%
TOTAL RECETTES REELLES		7 993 513	8 399 382	105%
002	Résultat reporté	857 587	857 587	100%
042	Opérations d'ordre entre sections	79 000	78 973	100%
TOTAL RECETTES		8 930 100	9 335 942	105%

Résultat de cloture 2021	123 697
Résultat de fonctionnement 2020 reporté	857 587
Résultat de fonctionnement cumulé	981 284

1. Dépenses de Fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2021 a été réalisé à 97 % par rapport aux dépenses prévues au budget, actualisé par 2 décisions modificatives. On peut noter une augmentation de plus de 550.000 € de ces dépenses par rapport à l'exercice 2020.

Le montant des dépenses au **chapitre 011 – charges à caractère général** a peu varié par rapport à l'exercice précédent malgré une légère reprise des activités après les confinements de l'année 2020.

En ce qui concerne les diminutions par rapport à l'exercice précédent : la mise en place de la téléphonie sous IP et la négociation du contrat de la flotte des copieurs ont permis une réduction des coûts de fonctionnements.

La crise sanitaire toujours d'actualité en 2021, n'a pas permis l'organisation de certaines manifestations et certaines interventions d'entretien des bâtiments et de la voirie, prévus au budget.

Les finances publiques ont également souhaité en début d'exercice 2021 créer une imputation spécifique pour les réalisations informatiques dites "en nuages" sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) ce qui réduit certaines dépenses prévues en maintenance et autres frais.

On peut noter une augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire et des activités périscolaires influant par exemple sur les achats de prestations de services de plus de 87.000 € par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution des prix du gaz et de l'essence participe à l'augmentation des fluides pour cette année.

Le **chapitre 012 – charges de personnels** a été réalisé à presque 100 % par rapports aux prévisions budgétaires avec une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Ces augmentations sont principalement liées à la titularisation de plusieurs agents contractuels depuis le début de l'année entraînant une augmentation des cotisations sociales, ainsi qu'aux mesures gouvernementales prolongeant les droits des 2 chômeurs et de la revalorisation du SMIC. Sur cet exercice, il a été réalisé une régularisation des avancements de grades (environ 15.000 €) et la mise en place d'IFSE pour certains agents (10.000 €).

Le **chapitre 014 – atténuation de produits** est en augmentation par rapport à l'exercice précédent suite à la mise en place des pénalités SRU tandis que les fonds de péréquations restent stables.

Les autres charges de gestion courante au **chapitre 65** sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent comme cela était prévu lors du vote du budget. La reprise des activités du CCAS et la participation à la Police Pluri-communale ont participé à cette variation.

N'ayant pas eu recours à l'emprunt, le **chapitre 66 – charges financières** est toujours en diminution avec la clôture d'un emprunt en janvier 2021.

Enfin le **chapitre 67 – charges exceptionnelles** a été peu utilisé lors de l'exercice 2021.

Concernant les opérations d'ordres comprenant les dotations aux amortissements des investissements au **chapitre 042** restent stables.

Les dépenses imprévues au **chapitre 022**, provisionnées au début de l'exercice à 130.000 €, ont été utilisées à hauteur de 45.857 € lors des décisions modificatives permettant d'ajuster les prévisions budgétaires. L'ouverture de crédit de virement de section n'a pas été utilisée cette année.

2. Recettes de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement encaissées cette année ont été supérieures aux prévisions budgétaires pour cet exercice avec une augmentation de plus de 260.000 € par rapport à l'exercice 2020.

L'atténuation des charges enregistrée au **chapitre 013**, concernant les remboursements des rémunérations et des charges de la sécurité sociale, est inférieure à l'exercice 2020. Mais une régularisation importante sur un dossier est attendue sur le prochain exercice.

Avec la reprise et l'augmentation de la fréquentation du périscolaires, les produits de services au **chapitre 70** ont dépassé les prévisions budgétaires et sont en augmentation de plus de 130.000 € par rapport à 2020.

Les recettes des impôts et taxes restent stables au **chapitre 73** malgré la non reconduction de la dotation exceptionnelle de solidarité communautaire versée en 2020.

Concernant les dotations et subventions au **chapitre 74**, nous remarquons une légère baisse par rapport à l'exercice précédent due à l'écrêtement de la dotation forfaitaire pour 22.000 € pour 2021.

Suite à l'augmentation des indices de la construction et la location de l'ensemble des logements communaux, le **chapitre 75 – autres produits de gestion courante**, indique une progression de plus de 43.000 € sur cet exercice.

Les produits financiers au **chapitre 76** ne concernent que les produits de participation obligatoire lors de la conclusion d'un emprunt avec le Crédit Agricole il y a plusieurs années d'environ 2 €.

Enfin le **chapitre 77 – produits exceptionnels** est en forte augmentation suite au reversement automatique de 95.000 € du SAF 94 suite à la vente du terrain de l'îlot sud.

Les prévisions budgétaires des opérations d'ordre au **chapitre 042** comprenant les dotations aux amortissements des subventions et des travaux en régies ont été réalisés à presque 100 %.

Après la journée complémentaire pour l'exercice 2021, le résultat de clôture pour la section de Fonctionnement est de 123.697,31 € s'ajoutant au résultat 2020 reporté de 857.587,04 €, **le résultat de fonctionnement cumulé est de 981.284,35 €.**

Budget d'investissement 2021, basé sur la balance arrêtée après la « journée complémentaire ».

INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2021	CA 2021	% Réalisé 2021
10	Dotations et fonds divers	25 855,41	15 484,26	60%
16	Emprunts et dettes	250 000,00	245 759,16	98%
20	Immo incorporelles	42 000,00	33 710,50	80%
21	Immo corporelles	1 642 337,78	900 818,20	55%
23	Immo en cours	557 806,81	477 806,81	86%
TOTAL DEPENSES REELLES		2 518 000,00	1 673 578,93	66%
020	Dépenses imprévues	151 000,00		0%
040	Opération d'ordre entre sections	79 000,00	78 972,74	100%
041	Opérations patrimoniales	0,00		0%
TOTAL DEPENSES		2 748 000,00	1 752 551,67	64%

INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2021	CA 2021	% Réalisé 2021
024	Cessions immobilisations	0,00		0%
10	Dotations et fonds divers	697 575,57	604 391,06	87%
13	Subvention investissement	825 955,08	584 113,40	71%
16	Emprunt et dettes	0,00		0%
TOTAL RECETTES REELLES		1 523 530,65	1 188 504,46	78%
001	Excédent financier reporté	512 469,35	512 469,35	100%
021	Virement Section Fonct.	200 000,00		0%
040	Opérations d'ordre entre sections	512 000,00	492 018,30	96%
041	Opérations patrimoniales	0,00	1 562 893,00	0%
TOTAL RECETTES		2 748 000,00	3 755 885,11	137%

Résultat de clôture 2021	1 490 864,09
Résultat d'investissement 2020 reporté	512 469,35
Résultat d'investissement cumulé	2 003 333,44

3. Dépenses d'investissement

Suite au report de certaines opérations sur le prochain exercice, le montant des dépenses réelles d'investissement, y compris le remboursement annuel du capital des emprunts, pour l'exercice 2021 a été réalisé à 66 % des dépenses prévues au budget.

Le **chapitre 10 - dotations et fonds divers** enregistre principalement les remboursements de taxe d'aménagement et de taxe locale d'équipement suite à des annulations d'anciens permis de construire.

Comme pour les intérêts le remboursement du capital des emprunts au **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** est en diminution, suite à la clôture de l'emprunt en janvier 2021.

Le **chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** est en hausse par rapport à 2020 suite à la mise en place du site de dématérialisation des demandes d'actes d'urbanismes.

Au **chapitre 21 – Immobilisations corporelles**, suite aux conditions sanitaires certaines opérations prévues en 2021 n'ont pu être facturées par nos fournisseurs avant la clôture de l'exercice. Ainsi, plus de 339.000 € ont été saisie dans l'état des Restes à Réaliser pour le prochain exercice.

D'autres projets prévus en 2021, comme le remplacement de la chaudière en mairie, le système de vidéo protections et les aménagements du parc urbain n'ont pu être lancés pour plus de 300.000 €, mais reportés sur l'exercice 2022.

Les travaux en cours de l'avenue des Bruyeres sont toujours comptabilisés au **chapitre 23 – Immobilisations en cours** avec une réalisation de 477.806 € sur l'exercice 2021 et une somme de 47.800 € intégrée aux Restes à Réaliser.

Les prévisions de dépenses imprévues au **chapitre 020** pour 151.000 € n'ont pas été utilisées sur l'exercice.

La contrepartie des opérations d'ordres indiquée au **chapitre 042** en fonctionnement sont indiquée en dépenses d'investissement au chapitre 040 réalisées à presque 100 %.

4. Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2021 comprennent la vente du terrain de l'ilot sud à Expansiel, ainsi que des recettes notifiées et inscrites dans l'état des Restes à Réaliser.

Le **chapitre 10 – Dotations et fonds divers** a connu une augmentation de plus de 369.000 € suite à l'augmentation de l'excédents de fonctionnement capitalisé et le versement du FCTVA prévu en 2020.

Concernant les subventions d'investissements au **chapitre 13**, nous avons reçu sur cet exercice 584 K€ sur les 825 K€ prévu au budget et plus de 300 K€ ont été inscrits sur l'état des Restes à Réaliser.

En opération d'ordre, comme indiqué dans la section de fonctionnement, la possibilité ouverte lors du budget 2021 de virement entre les sections au chapitre 021 n'a pas été utilisé et le montant dotation aux amortissements est bien reporté pour le même montant en recette d'investissement au chapitre 040. L'écriture d'ordre pour la cession du terrain a été enregistré pour un montant 1.562.893 €

Après la journée complémentaire pour l'exercice 2021, le résultat de clôture pour la section de d'Investissement est de 1.490.864,09 € s'ajoutant au résultat 2020 reporté de 512.469,35 €, **le résultat d'investissement cumulé est de 2.003.333,44 €.**

Les principales réalisations sur l'exercice 2021 :

• **Cadre de vie**

- ✓ Aménagement de la place de rencontre chasse lièvre : Avec subvention.
- ✓ Aménagement pour panneaux lumineux.
- ✓ Mise en sécurité sur la passerelle du parc urbain.
- ✓ Mise en place du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanismes : Avec subvention.
- ✓ Mise en place d'une application pour smartphone.
- ✓ Mise en place d'agréés sportifs au parc urbain : Avec subventions.
- ✓ Installation de 4 défibrillateurs automatiques.
- ✓ Installation d'une borne de recharge véhicule électrique : SIGEIF
- ✓ Remplacement du sol du gymnase : GPSEA

• **Voiries**

- ✓ Requalification de l'avenue des Bruyères : Avec subventions (en cours).
- ✓ Remplacement des candélabres à led : Avec subventions.
- ✓ Rénovation de l'éclairage public de la rue des Vallons.
- ✓ Réfection de la signalisation horizontale sur la commune.
- ✓ Entretien courant de la voirie (bail).
- ✓ Création cheminement piétons : Avec subventions.
- ✓ Mise en conformité des armoires électriques des Eclairages Publics.
- ✓ Mise en place de 3 regards incendies et renouvellement de 5 hydrants (bouches incendie).
- ✓ Acquisition d'un véhicule benne.
- ✓ Aménagement barrières et balconnières sur l'avenue des Buissons.
- ✓ Mise en place d'une barrière pompier sur le mail de la justice / golf.
- ✓ Aménagement sécuritaire sur l'avenue des Bruyères (centre commercial) : Avec subvention.

• **Ecoles**

- ✓ Mise en place des anti-pince-doigts et PPMS dans les écoles : Fait en régie.
- ✓ Mise en place de 3 écrans interactifs et tableaux dans les élémentaires Buissons et la Foret.
- ✓ Mise en place d'abris à vélo dans les 2 groupes scolaires : avec subventions.
- ✓ Reprise totale des évacuations et bac acier à l'élémentaire des Buissons.
- ✓ Reprise de la panoplie d'alimentation en eau de la maternelle des Buissons.
- ✓ Remplacement du ballon chauffe-eau de la maternelle des Buissons.
- ✓ Mise en place de store dans les écoles.
- ✓ Mise en place de purificateur d'air dans les différentes restaurations scolaires : avec subvention.
- ✓ Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs des GS la Foret et Buissons.
- ✓ Travaux de peinture alimentaire pour le réfectoire du GS la Foret : Fait en régie.
- ✓ Divers travaux de peinture dans les écoles : Fait en régie.
- ✓ Travaux dans le local dortoir du GS la Foret : Fait en régie.

• **Autres bâtiments**

- ✓ Mise aux normes de la chaufferie de la MAM/DOJO.
- ✓ Mise en sécurité électrique de l'Espace des Buissons.
- ✓ Reprise de la toiture de la MAM/DOJO et à l'Espace des Buissons.
- ✓ Remplacement d'adduction en Hôtel de ville et Espace des Buissons.
- ✓ Réfection totale de la peinture dans le logement rue du Faubourg Saint Marceau.
- ✓ Remise aux normes du désenfumage du tennis couvert.
- ✓ Remplacement du ballon chauffe-eau de la Salle des fêtes.
- ✓ Remplacement de 10 tatamis pour le judo.
- ✓ Remplacement du chauffe-eau à la crèche.
- ✓ Mise en place d'un abri en bois de rangement pour le Centre de Loisirs des Buissons.
- ✓ Mise en place de nouveaux extincteurs au Tennis.
- ✓ Remplacement du mobilier d'accueil périscolaire à la Forêt : avec subvention.
- ✓ Divers travaux sur la clôture et dans les vestiaires du stade : Fait en régie.
- ✓ Divers travaux de peinture ALSH et Maison des Jeunes : Fait en régie.
- ✓ Aménagement des vestiaires femmes au ST : Fait en régie.
- ✓ Aménagement de la salle de restauration pour les ATSEM : Fait en régie.
- ✓ Installation d'une chambre froide pour la restauration à l'Espace des Buissons.

Partie 3 : Intercommunalité

METROPLE DU GRAND PARIS

Pour mémoire, depuis 2018 la MGP se substitue aux communes du Plateau Briard pour le paiement de la contribution au SyAGE concernant la compétence GEMAPI.

En retour, la MGP refacture aux communes du Plateau Briard le coût de cette participation au SyAGE, via une diminution de l'attribution de compensation (AC) qu'elle leur verse (sur la base des contributions 2016). Les taux municipaux ont été augmentés en 2018 afin de compenser l'arrêt de la fiscalisation auprès de la population par le SyAGE lui-même.

- La MGP a voté lors du conseil métropolitain du 28 septembre 2018 l'institution de la taxe

GEMAPI, régie par l'article 1530 bis du CGI, différente de la compétence GEMAPI exercée par le SyAGE.

L'incidence par habitant dépend de la composition du foyer fiscal et de la qualité de son hébergement. Elle est ainsi supportée directement par les administrés, avec une double charge pour les contribuables des communes du Plateau Briard, qui par les impôts ménages financent le coût de la contribution GEMAPI au SyAGE, dégrévée par la MGP dans les AC des communes, et qui par ailleurs se voient imposer la taxe GEMAPI.

GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Traduction de la solide volonté politique des Maires et des élus de construire un territoire d'actions, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) déploie un haut niveau de service au bénéfice de ses communes et de ses habitants.

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, GPSEA a ainsi consacré 104 euros par an et par habitant sur 2018-2020 contre 53 en moyenne à l'échelle des EPT. Cette ambition forte a été réaffirmée en 2021 avec un programme d'investissement de près de 450 millions d'euros sur 10 ans soit 45 millions par an. Pour soutenir cet effort d'équipement et l'assoir sur des fondamentaux financiers solides, les Maires ont également confirmé leur adhésion à un modèle économique qui, dans le cadre d'une démarche de coopération budgétaire, protège les communes autant qu'il sécurise les capacités d'intervention du Territoire.

- La Commission Local d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT)

La CLECT est une instance dont le rôle est de déterminer le coût annuel de chaque compétence transférée depuis la création de l'Etablissement Public Territorial (EPT).

Elle évalue le besoin de financement pour les compétences exercées par l'EPT en lieu et place des communes (appelé Fonds de Compensation des Charges Territoriales – FCCT).

Elle émet un avis sur les procédures et modifications du FCCT.

La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'Établissement Public Territorial en apportant transparence et neutralité des données financières.

Cette recette du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) bénéficie de l'actualisation automatique prévue par la loi en 2022, à hauteur +3,4 % hors part de dotation de compensation part salaires, soit produisant une actualisation globale du FCCT de +2,3 % avec un produit estimatif d'environ 95,2 millions d'euros contre 93 millions en 2021. Les modalités d'actualisation fixent un cadre de discussion pluriannuel, étant entendu que seule l'annualité budgétaire fait foi.

Des travaux de groupe de travail sur les perspectives financières en 2022 permettront de décliner le système de garanties mutuelles pour les communes du Territoire adossé à l'actualisation globale du FCCT. A noter enfin qu'au-delà de la compensation des transferts de compétences actés les années précédentes (voirie, équipements culturels et sportifs, aménagement), mais aussi de la restitution de prestations de transport d'enfants à certaines communes (Haut Val de Marne), le montant de FCCT appelé en 2022 auprès des communes intègre les ajustements actés à la CLET de novembre 2021 au titre de la compétence production florale et arboricole, avec une régularisation des commandes effectivement réalisées en 2020 et la valorisation des besoins prévisionnels de 2021.

Pour Marolles

Montant FCCT 2021 : 1.233.336 € / 1.236.000 € prévisionnel en 2022.

- **Fond de Solidarité aux Communes (FSC)**

Dans le cadre de sa délibération-cadre sur les actions de solidarité adoptée le 07 Octobre 2020, le conseil de Territoire a acté le renouvellement sur la période 2021-2026 du fonds de solidarité aux communes (FSC) à destination des communes de « taille modeste » (moins de 12 000 habitants). La nouvelle programmation s'élève ainsi à 9 millions d'euros, soit 1,5 millions d'euros par an. 8 communes sont ainsi concernées dont Marolles.

La répartition sur les communes se fait en tenant compte de plusieurs critères socio-économiques et de péréquation coconstruit avec les communes éligibles sous la précédente mandature tels que : population, CFE, superficie ...

Ce FSC permet le financement de travaux sur le patrimoine communal transféré, d'achats d'investissement mis à disposition par le biais d'une convention, de financement d'études ou encore d'acquisition de biens en liaison avec les compétences du GPSEA.

C'est une aide supplémentaire qui ne se substitue pas au Plan Pluriannuel d'Investissement de droit commun.

Pour Marolles

Sur la précédente enveloppe attribuée à notre Commune ont été réalisés récemment les travaux d'aménagement du terrain synthétique et la mise en place des tableaux numériques.

L'enveloppe du FSC de Marolles pour 2021-2026 est de 1.270.738,94 €.

Sur l'exercice 2021 des dépenses ont été réalisées pour 28.405 € comprenant du matériel de bureau pour le SIPE et le dernier panneau lumineux.

Ce fond permettra dans les prochains mois la réfection de la route de la forêt reliant Marolles à Sucy (environ 400 K€ pour un budget estimé à 700 K€), le remplacement de la passerelle (pour environ 500 K€) et la participation à l'aménagement de l'avenue des bruyères (pour 300 K€, soit 1/3 du budget global).

- PPI Voirie

Le PPI voirie 2018-2021 de GPSEA a été prolongé d'un an et compte une enveloppe de 36 millions d'euros destiné au financement de travaux sur les voiries transférées.

Pour Marolles ce Droit de tirage sur la période 2018-2022 est de 1.173.778 €, soit 3,3 % du total attribué aux 16 communes du territoire. Le solde est d'environ 400.000 € à ce jour.

Il a, ou sera mobilisé pour les opérations suivantes :

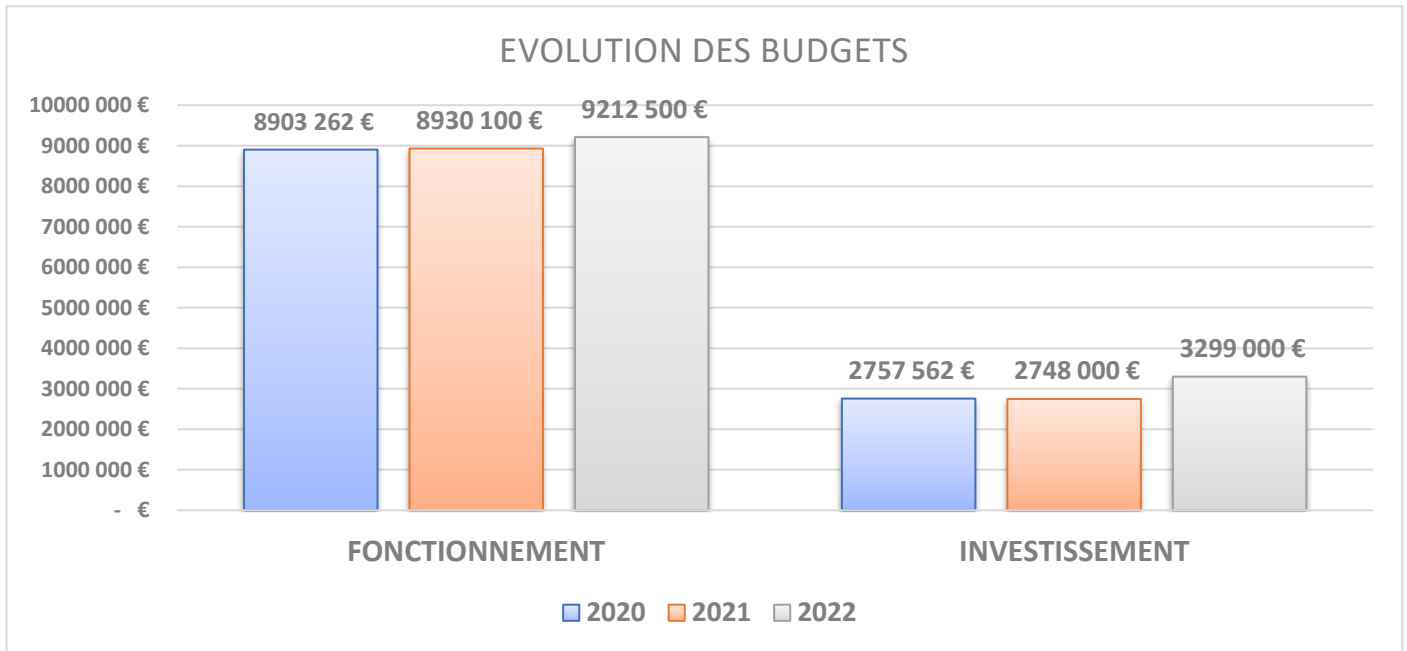
- Achat de fournitures de bureau et produits d'entretien.
- Réaménagement de l'avenue G. Brassens - correction des imperfections pour un cheminement piétons d'un côté de la rue et une piste cyclable de l'autre.
- Déploiement des pistes cyclables transitoires (pour limiter le recours aux transports en commun face à la crise Covid).
- Etude et travaux pour la réfection de la route de la forêt (2022).
- Etude et travaux d'une partie de l'avenue des Bruyères (2022).

- Accompagnement technique et humain

GPSEA a également créé la Délégation Relation Appui aux Territoires (DRAT) qui est basée à l'Espace des Buissons de Marolles. Cette structure apporte un appui en ingénierie humaine (par ex : renouvellement des marchés de restauration scolaire et transports pour les communes du Plateau Briard), permet le financement de prestations techniques et études (CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – permanences gratuites pour les habitants du Plateau Briard) ou encore permet de créer du lien grâce à son club d'échanges de bonnes pratiques (RH, Finances, Marchés publics ,...), avec pour vocation d'être enrichis de nouvelles thématiques (cyber sécurité par ex).

Objectif 2020-2026 : renforcer et développer le soutien et l'appui technique, avec notamment l'accompagnement à la recherche de financements externes pour accroître les cofinancements tant pour GPSEA que pour les 16 communes.

Partie 4 : Orientations budgétaires 2022



Le tableau ci-dessus présente l'évolution du budget de la ville par section depuis 2020.

L'état de Restes à Réaliser 2021 indique un solde positif de 113.890,39 € :

- Recettes : 508.880,16 €.
- Dépenses : 394.989,77 €.

A la fin de la journée complémentaire, les prévisions de résultat de l'exercice 2021 sont estimés à 2.984.618,19 € :

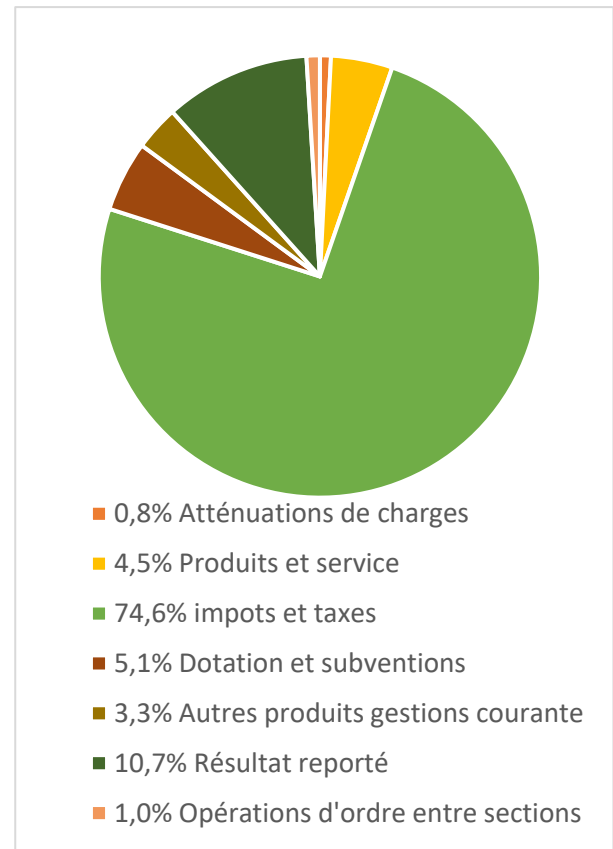
- Solde positif de fonctionnement de 981.284,35 € dont 857.587 € de résultat reporté de 2020.
- Solde positif d'investissement de 2.003.333,44 € dont 512.784 € de résultat reporté de 2020.

Les orientations budgétaires pour 2022 prévoient un budget de fonctionnement de 9.212.500 € et d'investissement de 3.299.000 €.

1) Les recettes de Fonctionnement

Une prévision de 9.212.500 € réparti comme suit :

- 981.284,35 € en résultat reporté de 2021
- 6.876.000 € en impôts et taxes
- 474.400 € en dotations et participations
- 415.000 € en produits de services
- 74.000 € en atténuations de charges
- 256.000 € en revenus des immeubles
- 45.815,65 € en autres produits
- 90.000 € en opérations d'ordre entre section



1.1 Impôts et taxes

Taux communaux.

Les communes ne perçoivent plus de TH sur les résidences principales depuis 2021, le taux de 25,02 % reste inchangé pour les foyers encore imposables en 2022 et les résidences secondaires.

- TH : 25,02 % (uniquement pour les résidences secondaires).
- TFB : 35,57 % (taux communal 2020 + taux départemental, soit 21,82 + 13,75 = 35,57 %)
- TFNB : 51,05 % - inchangé, sans déroger à la règle de lien qui reste respectée.

Nous proposons des taux inchangés pour cette exercice :

Taxe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	PROPOSITION 2022
TH	23,71%	24,12%	25,56%	25,88%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%
TFB	20,32%	20,58%	22,22%	22,59%	21,82%	21,82%	35,57%	35,57%
TFNB	51,60%	52,15%	52,15%	52,80%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%

Nous avons estimé une recette identique à celle perçue en 2021 pour les impôts locaux, en sachant que suite à l'augmentation des bases liée à l'inflation la recette devrait être supérieure.

Droits de mutation.

Rappel : Dans les communes de moins de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est perçue au profit d'un fonds départemental de péréquation et réparti entre ces mêmes communes par délibération du Conseil départemental en fonction des critères suivants :

- Evolution de la population
- Montant des dépenses d'équipements bruts réalisés en N-1
- Effort fiscal fourni par la collectivité

Par mesure conservatoire, le montant qui sera inscrit au Budget 2022 sera proche du réalisé 2021, soit 320.000 €.

Attribution de compensation.

L'attribution de la Métropole Grand Paris reste identique à 1.632.000 €

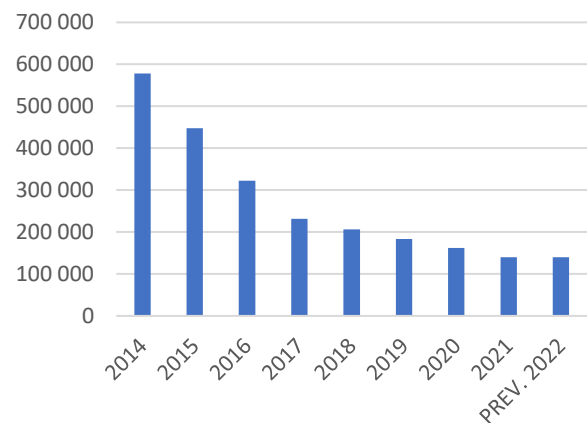
1.2 Dotations, subventions et participations.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

- La DGF s'est élevée à 162.350 € en 2021.
- Le montant prévisionnel 2022 est identique à celui 2021 (stabilisation de la DGF), hors écrêtement qui peut la modifier.

Pour Marolles, cet écrêtement devrait être appliqué en raison de la richesse de sa population, pour un montant proche de 22.000 €.

D.G.F notifiée en €



Subvention projets Jeunesses

Comme chaque année le service enfance/jeunesse dépose à la Caisse d'Allocation Familiale des dossiers de subvention pour des prestations à effectuer dans l'année.

Chaque année, nous obtenons de la CAF des subventions aux alentours de 260.000 €

1.3 Produits de services

Concernant les recettes des redevances périscolaires et de loisirs, après une année 2020 perturbée par les confinements (286 K€), nous avons constaté une augmentation de la fréquentation sur l'année 2021 (389 K€), supérieur aux chiffres pré crise sanitaire. Par règle de prudence, nous avons limité nos prévisions à une recette espérée à 375 K€.

Ce chapitre comprend également les recettes afférentes aux concessions de cimetière et les prises en charges de la refacturation des fluides des bâtiments dont la compétence a été transférée aux GPSEA.

1.4 Atténuations des charges

Ce chapitre inscrit notamment le remboursement des indemnités journalières, lié aux absences du personnel pour raisons de santé : accident de travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée et maternité.

SOFAXIS est l'assurance pour les titulaires,

La CPAM gère les contractuels, avec, en plus, le remboursement pour maladie ordinaire.

Ces recettes sont difficilement quantifiables car non prévisibles.

Montant estimé 2022 = 74 000 €, soit une très nette augmentation par rapport à 2021 (20 000 €), liée au remboursement par SOFAXIS de l'ensemble des arriérés dus depuis 2021 (environ 50 K€).

1.5 Revenu des immeubles

Les recettes des revenus des immeubles comprennent les loyers pour les logements communaux, les bâtiments mis à dispositions (GPSEA, Education National, La Poste) et le terrain du golf.

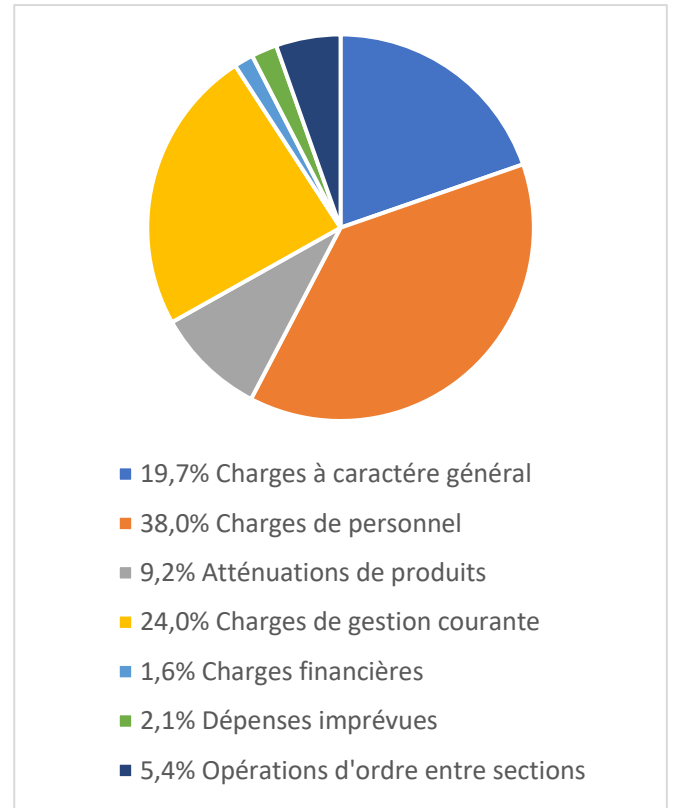
Sont également compris dans ce chapitre les revenus pour la location de la salle des fêtes et les redevances pour les antennes téléphoniques.

L'estimation pour 2022 sera d'environ 256.000 €.

2) Les dépenses de Fonctionnement

Une prévision de 9.212.500 € réparti comme suit :

- 1.813.320 € en charges à caractère général
- 3.498.900 € en charges de personnel
- 848.000 € en atténuation de produits
- 2.207.205,08 € en charges de gestion courante
- 149.074,92 € en charges financières
- 198.000 € en dépenses imprévues
- 498.000 € en opérations d'ordre entre section



2.1 Charges à caractère général

Ces dépenses constituent l'essentiel des dépenses d'activité des services municipaux et garantissent le service public (fluides, locations, petit matériel, fournitures diverses, entretien des bâtiments et matériels, prestations de services...).

Pour 2022, elles seront légèrement supérieures à celles du budget 2021, suite à l'augmentation des tarifs des fluides et de l'inflation, de la possibilité d'organiser de plus nombreuses manifestations dont un programme culturel varié et des séjours pour notre jeunesse.

2.2 Les dépenses de personnels

L'année 2022 verra la poursuite de plusieurs chantiers emblématiques lancés en 2021 afin de renforcer la culture commune de la collectivité, le sentiment d'appartenance des agents et améliorer la qualité et l'efficacité dans le fonctionnement des services.

Concernant la politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), la politique de mobilité interne se poursuit afin d'offrir des perspectives de carrière aux agents tout en optimisant et sécurisant la gestion des ressources humaines.

La politique de formation accompagnera la mise en œuvre de projets de services, la montée en compétences des agents dans leur expertise métier et la maîtrise des outils et logiciels de la collectivité. Des formations managériales seront renforcées également.

Le marché commun de formations obligatoires conclu en groupement de commande avec les communes du territoire sera poursuivi, ce qui permet de mutualiser les formations hygiène-sécurité.

Concernant les politiques RH et le dialogue social, après la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, et la mise en place des nouveaux cycles et temps de travail pour se conformer aux dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, c'est l'organisation des élections professionnelles qui se préparera pour cette fin d'année.

En 2021, les rattrapages et actualisation d'avancements de grades, nominations, Glissement, Vieillesse et Technicité (GVT), etc... ont été effectués pour un montant global annualisé de : 64 000 euros. Ils se poursuivront en 2022.

De plus, considérant que le résultat d'exercice 2021 est également dû et aux économies réalisées grâce au travail des agents communaux, une somme sera affectée au chapitre 012 au titre de Prime annuelle exceptionnelle, répartie entre agents sous la responsabilité directe des chefs de service.

Le télétravail initié en période de crise sanitaire, a également été régularisé en 2021 et se poursuivra en 2022, offrant aux salariés qui le peuvent et le souhaitent de bénéficier d'une journée de télétravail hebdomadaire selon les modalités prévues par les délibérations prises à cet effet.

La politique de santé-sécurité au travail sera renforcé suite aux visites terrain de notre CHSCT et à leurs préconisations enrichies des remontées et idées émanant des salariés.

N'ayant pas de date envisageable de la sortie de crise sanitaire, nous sommes dans l'obligation de renouveler budgétairement les contrats à durée déterminée « covid » de 3 agents d'entretien des écoles.

A noter également le transfert de l'agent de Police Municipale vers le budget de la police pluri communale.

Enfin, la politique de renouvellement des postes informatiques se poursuivra pour améliorer les outils de travail et la qualité des services proposés à nos usagers. Parallèlement la création d'un poste de Technicien Système et Réseaux permettra d'appuyer les salariés dans leurs problématiques quotidiennes et de les accompagner dans la mise en place de bonnes pratiques numériques et d'amélioration des méthodes de travail. Ce poste sera pourvu par un agent en interne qui a bénéficié d'une reconversion professionnelle (durée de 8 mois) financée par la commune pour un coût de 11 450 euros.

Par ailleurs, des mesures réglementaires et statutaires impacteront le budget 2022 :

- La double augmentation du SMIC 2021 et Janvier 2022 représentera une dépense annualisée de 16 000 euros.
- La poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, à compter du 1^{er} janvier 2022, représentera un coût de 21 000 euros.

De plus, 3 départs en retraite sont prévus en 2022 (le directeur des services techniques, 1 agent des espaces verts, l'apparitrice). Ceux-ci seront remplacés avec une période en "doublon" qui permettra la transmission des connaissances afin de ne pas désorganiser le fonctionnement des services, pour un coût de 32 000 euros.

Enfin, les budgets à venir devront intégrer l'obligation progressive pour les employeurs de prendre en charge la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents.

Un débat doit se tenir au sein du comité technique sur la participation versée par l'employeur pour aider les agents à financer leurs mutuelles prévoyance et santé qui sera obligatoire à compter de 2025 pour la prévoyance et de 2026 pour la santé (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021) dans des conditions qui ne sont pas encore connues à ce jour (montant de participation minimum de 20 % pour la prévoyance et de 50 % pour la maladie sur des montants de référence non connus à jour, les décrets n'étant pas encore parus).

Actuellement, la Ville de Marolles-en-Brie participe déjà à la protection santé de ses agents, dans le cadre de la procédure dite de labellisation (contrat labellisé choisi par l'agent).

La participation mensuelle s'établit selon le barème suivant :

- Cotisation de l'agent inférieure à 50 € : participation de 10 €
- Cotisation de l'agent entre 50 € et 100 € : participation de 20 €
- Cotisation de l'agent entre 100 € et 150 € : participation de 35 €
- Cotisation de l'agent entre 150 € et 200 € : participation de 45 €

Au 1^{er} janvier 2022, 35 agents (sur un effectif de 77 permanents) bénéficient de cette participation employeur pour un coût annuel de 12 000 euros.

ETAT DU PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

87 postes budgétaires : 74 titulaires (64 pourvus) et 13 non titulaires tous pourvus.

Temps de travail : depuis le 1^{er} janvier 2022, en application de la loi sur la transformation de la fonction publique, le temps de travail est passé à 1.607 heures/an pour tous les agents.

Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administratif	1 / 1	2 / 1	16 / 12
Animation		3 / 3	5 / 4
Médico-sociale			2 / 2
Technique		1 / 1	39 / 39
Police Municipale			4 / 0
Sportive			1 / 1
Non titulaires	4 / 4		9 / 9

2.3 Atténuation de produits

Ce chapitre de dépenses comprend les fonds de péréquations FPIC et FNGIR ainsi que le prélèvement des pénalités SRU, qui est évalué en totalité à 848.000 € pour 2022.

2.4 Autres charges de gestion courantes

Subventions aux associations : suite à l'examen des dossiers de demande de subventions par les associations, les demandes sont inférieures au besoin des associations lors de l'exercice précédent, un montant de 58.000 € est donc prévu.

CCAS : attribution d'une subvention de 130 000 € pour faire face à la précarisation possible d'une partie de la population, tout en assurant la mise en œuvre d'événementiels si la situation sanitaire le permet.

Syndicaux intercommunaux :

- SIPE = 325.000 €.
- Lycée Budé = 23.000 €.
- Police Intercommunale = 148.000 €.

Le Fond de Compensation des Charges Transférées (FCCT) avec le GPSEA reste identique au budget 2021, soit un prévisionnel de 1.236.000 €.

2.5 Charges financières et exceptionnelles

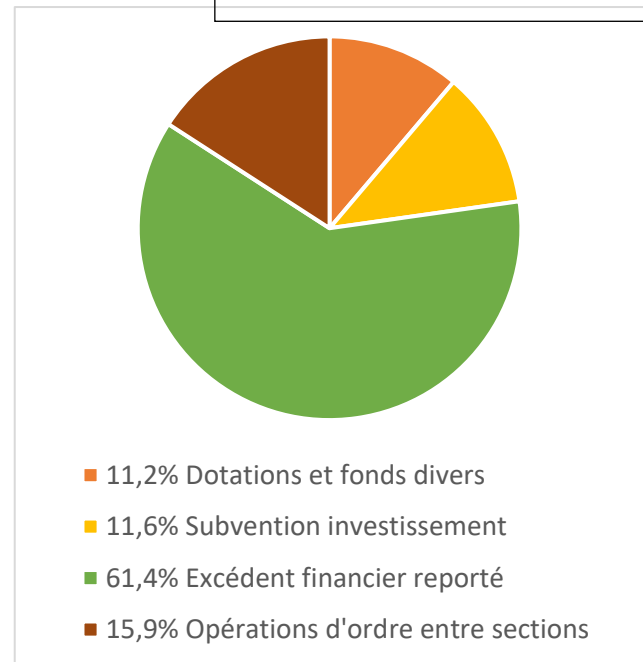
Les frais financiers comprennent essentiellement les intérêts de la dette, un prêt est arrivé à échéance en 2021 ce qui permet d'évaluer à la baisse le remboursement des intérêts pour 2022 à 149.000 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	PREV. 2022
Intérêts de la dette en €	203 619	201 117	192 995	193 169	188 336	178 167	168 319	157 517	149 000

3) Les recettes d'investissement

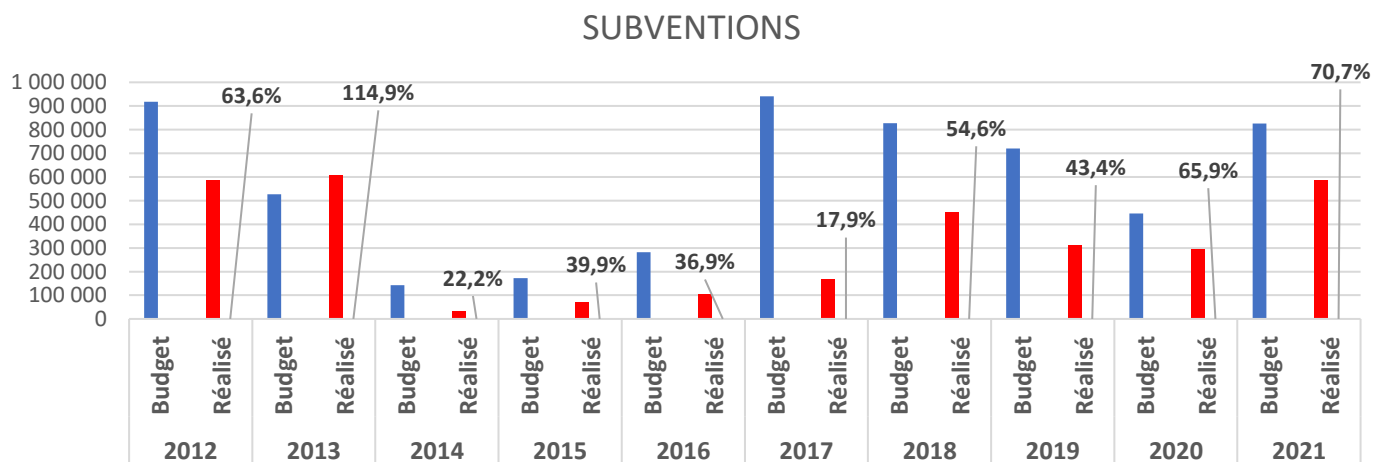
Une prévision de 3.264.000 € réparti comme suit :

- 2.003.333,84 € en résultat reporté de 2021
- 365.435,85 € en dotations et fonds divers
- 377.230,31 € en subvention d'investissement
- 518.000 € en opérations d'ordre entre section



3.1 Subventions attendues

La municipalité poursuit une politique active de subventions, comme en témoigne le tableau des subventions, remis et actualisé à chaque conseil municipal.



3.2 F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.)

Le taux de FCTVA est de 16,404 % est inchangé en 2022.
La prévision exacte du FCTVA 2022 sera précisée lors du vote du budget.

3.3 Taxe d'aménagement

Le taux fixé par le conseil municipal du 21 novembre 2011 est de 5 %.
Une taxe de 8 % s'applique pour le Cœur de Village.
L'équipe municipale propose de conserver lesdits taux.

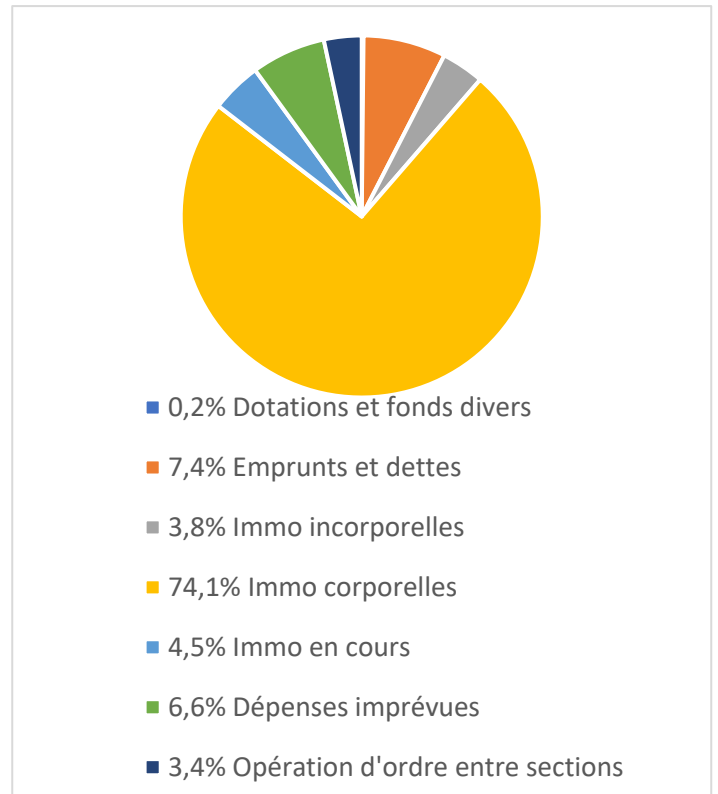
3.4 Excédent d'investissement

Suite à la vente d'un terrain en 2021, l'excédent disponible prévisionnel est de 2.003.333,84 €.

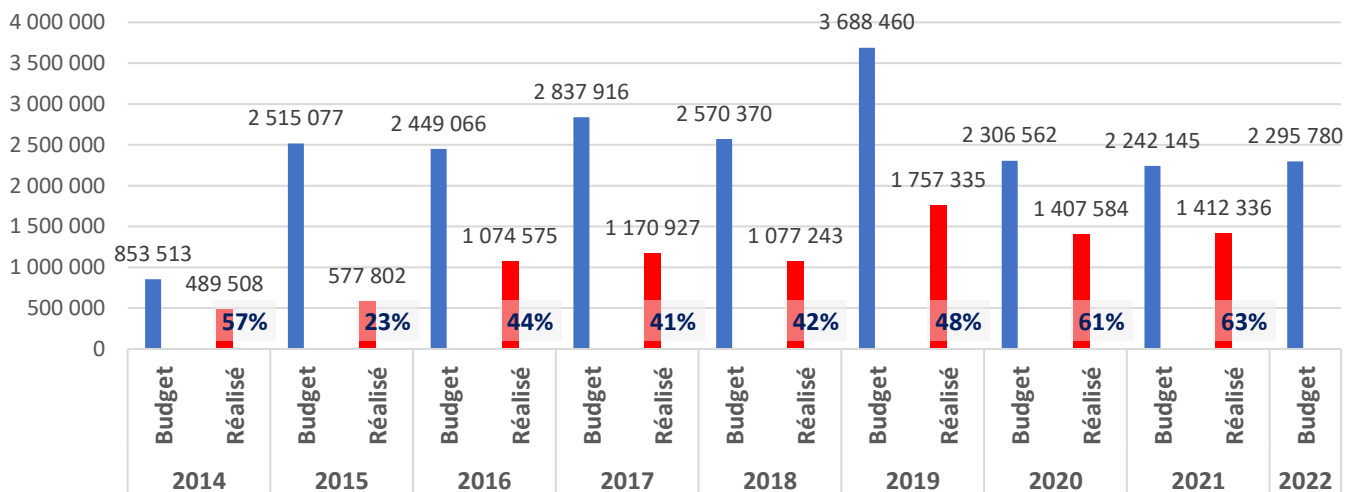
4) Les dépenses d'investissement

Une prévision de 3.264.000 € réparti comme suis :

- 241.000,23 € en emprunt et dettes
- 5.230 € en dotations et fonds divers
- 124.590 € en immobilisation incorporelles
- 2.418.371,77 € en immobilisation corporelles
- 147.808 € en immobilisation en cours
- 217.000 € en dépenses imprévues
- 110.000 € en opérations d'ordre entre section



INVESTISSEMENTS 2014-2021



4.1 Dotation en fonds divers

Ce chapitre comprend les remboursements de la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement suite à l'annulation des permis de construire.

4.2 Opérations d'ordre

Ces opérations sont l'équivalent des opérations d'ordre en recette de fonctionnement concernant les amortissements des subventions d'investissements amortissables et les travaux réalisés en régies.

4.3 Emprunt et dettes

Caractéristique de la dette au 01/02/2022 :

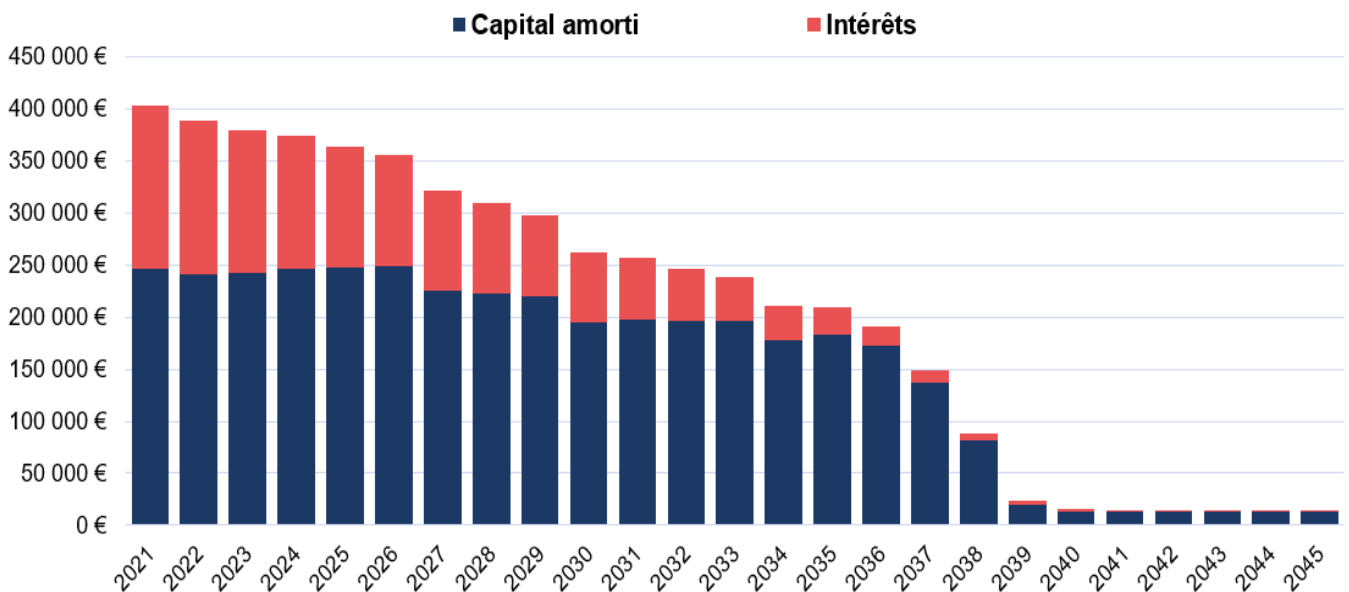
Eléments de synthèse	Au 31/01/2022	Au 31/12/2021	Variation
Dette globale est de :	3 503 474.86 €	3 526 508.92 €	→
Taux moyen s'élève à :	4.31 %	4.31 %	→
Durée résiduelle moyenne est de :	15.39 ans	15.47 ans	→
Durée de vie moyenne est de :	7.90 ans	7.96 ans	→

En 2022, il n'est pas prévu de recours à de nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2028, et la totalité de la dette sera éteinte en 2045. Sa durée de vie moyenne est de 8 ans.

Les annuités sont stables jusqu'en 2025.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

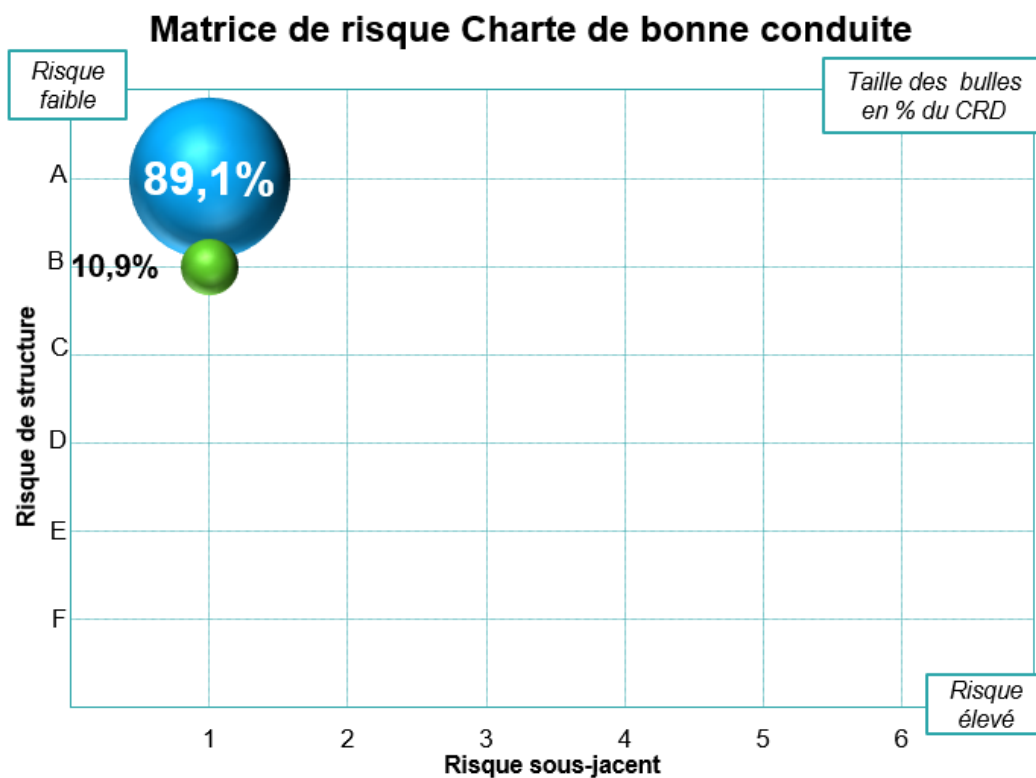
Profil de remboursement



Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques.

Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés.

Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).



4.4 PPI

Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel :

ARTICLES	THEMES	BUDGET 2021		LIQUIDATION 2021		2021 (RAR)		2 022		2023-2024
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
2031	FRAIS ETUDES									
	Urbanisme	15 000		16 368				50 000	4 400	40 000
	Voirie, travaux					7 590		60 000		30 000
2033	ANNONCES	5 000						5 000		10 000
2051	ACHAT DE LOGICIELS- Communication ,Urbanisme	22 000		17 343				2 000		
2121	PLANTATION ARBRES ARBUSTES	10 000								5 000
2128	AMENAGEMENT DE TERRAIN									
	Parc Urbain+parcours sportif	20 000	4 738	24 672			4 738	500 000	4 700	30 000
	Parc Sportif Marnière							4 000		
	Boulodrome							50 000		
	Développement durable - EE									20 000
	Aire de jeux	20 000						120 000		25 000
	City stade	10 000								
	Passerelle	10 712								500 000
	Plan vélos	25 000	14 000	24 480	12 240		14 591			50 000
	Panneaux	35 000		26 899						
	11 rue P Bezancon									20 000
	Terrain synthétique		2 500							
	Centre ancien + esplanade mairie									400 000
21311	BATIMENTS COMMUNAUX									
	Aménagement HDV	33 500	52 751	19 879		1 752	52 751	2 000		40 000
	Chaufferie	110 000	60 566		20 657		40 431	100 000		
21312	ECOLES : sécurité et aménagement	169 739		96 507				41 000		50 000
21316	CIMETIERE	20 000				12 756		7 000		10 000
21318	BATIMENTS PUBLICS AUTRES									
	ST	10 661						3 000		10 000
	Eglise		34 333		6 181		28 152	5 000		
	Salle des fetes	8 000		4 043				3 600		
	Halte garderie	2 500		2 640				30 000		
	Maison des Jeunes	35 000	8 654	22 160	2 596		6 058	1 000		50 000
	Foot	5 000		7 137	2 543			13 000		
	Dojo-MAM	54 605		49 765				1 000		
	Tennis	8 100		8 308						10 000
	Réaménagement du local RAM	1 000						30 000		5 000
	Centre de loisirs	2 860								
	GPSEA - Espace des Buissons					1 893				
2132	LOGEMENT COMMUNAL-Rénovation	10 000		10 339				1 000		

ARTICLES	THEMES	BUDGET 2021		LIQUIDATION 2021		2021 (RAR)		2 022		2023-2024
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
2152	VOIRIES COMMUNALES									
	rond-point av Bruyères-Bagaudes							600 000		
	Cheminement piétons	200 000	207 319	3 056	62 196	196 907	145 123	98 000		150 000
	Av Buissons	30 000								
	Travaux de voirie	101 347		82 454	14 489	12 832		40 000		800 000
	signalisation-sécurité-aménagement	42 226		10 564				30 000		5 000
21531	POTEAUX INCENDIE	29 000		27 632				23 100		30 000
21533	RESEAUX CABLES- TEL IP	20 448		20 729						
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION									
	EP leds	250 000	100 000	239 973	100 000		68 697	190 000		150 000
	Armoires électriques	135 000		69 429	25 226			30 000		20 000
	Panneaux lumineux							13 500		
21568	MATERIEL D'INCENDIE	500		472						
21571	MATERIEL ROULANT							30 000		
2158	MATERIEL ET OUTILLAGE	41 052		38 846				9 720		5 000
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	62 000		35 326		13 942		55 000		100 000
2183	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE									
	Informatique	12 276		5 923		15 187		15 800		10 000
	Tableau numérique	15 000		13 707		354		10 000		50 000
	Serveur	38 000				47 591				
	copieurs					35 707				
2184	MOBILIER									
	Ecoles	10 100		9 805				9 400		15 000
	CLSH + MJ	4 900		3 966				4 200		4 000
	Autres batiments	1 300		834				1 000		1 000
2185	ESPACES VERTS-CHEPTEL	13 000		13 255				6 500		
2188	DIVERS OUTILLAGES									
	Ecoles	7 500		4 527		670		9 460		9 000
	CLSH + MJ	4 200		2 319				4 000		4 000
	techniques	22 812	417	21 171			417	7 500	4 482	20 000
2315	TRAVAUX EN COURS									
	Voirie Bruyeres	557 807	337 986	477 807	337 986	47 808				
	Vidéoprotection		2 692				2 692	100 000		300 000
	TOTAL	2 242 145	825 955	1 412 336	584 113	394 990	363 648	2 317 802	13 582	2 978 000